

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

CDI : fait le 12.01.98 → DR

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, Avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP tél : 01 49.55.52.06	NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N97/N°2146 DATE : 19 DECEMBRE 1997 CLASSEMENT :
02 JAN. 1998	LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE à Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt
OBJET : Cadrage du contrôle en cours de formation pour les épreuves E et F du second groupe du BTSA option « gestion forestière » DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate	
PLAN DE DIFFUSION : Administration centrale - Diffusion B Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt des D.O.M. Hauts commissariats de la République des T.O.M. Inspection Générale de l'Agriculture Conseil Général de l'Agronomie Coordination des Inspections de l'Enseignement Agricole Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés POUR INFORMATION : Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public	

Cette note de service a pour objet de porter à la connaissance des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricole les conditions de mise en œuvre du contrôle en cours de formation pour les épreuves E et F du second groupe du BTSA « gestion forestière ».

Le sous directeur



E. LEBLANC

Les principes généraux et les modalités de mise en œuvre du contrôle certificatif en cours de formation sont précisés dans la circulaire DGER n°2005 du 28 août 1995 et dans la note de service n°2016 du 12 octobre 1995.

En ce qui concerne les épreuves E et F du second groupe du BTSA « Gestion forestière » le cadrage de chacune de ces deux épreuves est précisé ci-dessous.

Epreuve E : Epreuve à caractère scientifique

Module correspondant	coefficient	nombre de contrôles	coefficients internes	nature des contrôles, précisions
D41	3	2 à 3	même pondération	Dont au moins un oral et/ ou pratique

Epreuve F : Epreuve de techniques forestières

Modules correspondants	coefficient	nombre de contrôles	coefficients internes	nature des contrôles, précisions
D42, 43,44 et 45	5	5 à 6	à l'initiative des équipes	Oraux, écrits pratiques * Possibilités de CCF intermodulaires * Aucun CCF ne doit prendre la forme d'une E.P.I. * le module D42 doit être obligatoirement évalué soit en tant que tel, soit au travers d'autres CCF de l'épreuve F * Pour le module D43, possibilité de CCF de pratiques professionnelles ponctuelles sur des sites différents.